
ADB2-AV2030

Réunion d'ouverture du 20 avril 2021 : liste des avis par sujets

Table des matières

Introduction.....	2
Pôle sociétal-climat-énergie.....	2
Périmètre – secteurs concernés :	2
Forme de l'engagement éventuel :	2
Cadre de travail et de reporting :	3
Pôle méthodologique	4
Etat des lieux	4
Calcul de l'objectif	4
Suivi de la performance.....	5
Pôle économique.....	6
Section 1 : Compétitivité	6
Section 2 : Incitants & Evaluation des rendements.....	7
Section 3 : évaluation des rendements.....	7
Section 4 : Financement	7
Pôle juridique	8
Engagement aux accords volontaires via une fédération	8
Mouvement ou fusion acquisition d'entreprise et gestion des différentes entreprises liées à un groupe	8
Contentieux et difficultés rencontrées lors de l'exécution des accords	8
Audit obligatoire.....	8
Obligations qui devaient être accomplies pendant la durée de l'accord et transmission à quelle institution ?	9
Aides d'état	9

Introduction

- Rappel du contexte par Pascal Lehance du cabinet Henry : 2 points importants :
 - Etat des lieux et évaluation des AdB2 ;
 - Mise en place éventuelle de nouveaux accords après 2023 ;
- Cadre des accords : objectifs ambitieux.
- La démarche des consultations se veut **constructive et qualitative**. Elle doit permettre d'avoir tous les éléments pour réaliser au mieux l'objectif d'évaluation.
- Présentation brève et générale des 4 pôles de consultation :
 - Pôle sociétal-climat-énergie ;
 - Pôle méthodologique ;
 - Pôle économique ;
 - Pôle juridique.

Pôle sociétal-climat-énergie

Périmètre – secteurs concernés :

- Faut-il s'adresser à d'autres secteurs en dehors de celui de l'industrie ?
 - Un avis émis : oui car c'est un enjeu climatique et on est tous concernés. Il faudrait pouvoir inclure toute la chaîne de valeur dans la démarche (transport, sous-traitance, commerce, citoyen...) et pas seulement l'industrie. Mais il faut aussi pouvoir adapter l'outil en fonction de qui il vise → Flexibilité importante.
 - Question posée : avant de se poser cette question, ne serait-il pas intéressant de juger des résultats des ADB en différenciant les entreprises « ETS » (Emission Trading Scheme) et « NON ETS » ?
 - Autre question posée : Choix du secteur : à faire en fonction du poids carbone du secteur ?
- La notion de périmètre doit-elle être élargie ?
 - Un avis émis : si on choisit un élargissement du périmètre, il faut que les entreprises puissent garder un contrôle sur tous les indicateurs.
 - Un avis assez général : pour ce qui est du périmètre, il vaut mieux l'étendre au maximum, de manière à viser une ambition la plus élevée possible.

Forme de l'engagement éventuel :

- Continue-t-on sur des accords volontaires ?
 - Un avis émis : il faut que les accords restent volontaires. On ne doit pas imposer.
 - Un autre avis émis : le fait de garder des accords volontaires est une bonne chose mais ne risquent-ils pas d'être trop « progressifs » et pas assez ambitieux (en n'envisageant pas de vraie rupture) ? Par ailleurs, il faudrait alors assurer la transparence des résultats (actuellement agrégés par secteur).

- Si accord volontaire, obligation de résultat ou de moyen ?
 - Avis plusieurs fois émis : les deux types d'obligations se complètent et sont liées, elles peuvent être toutes deux maintenues.
 - Autre avis émis : des obligations de moyen ne sont pas nécessairement moins efficaces que des obligations de résultats (ex : projets en matière d'énergies renouvelables dans l'industrie).

Cadre de travail et de reporting :

- Travail sous une forme mutualisée ou individuelle ?
 - Un avis émis : la notion d'Energy Team est importante (implication décisionnelle de l'entreprise elle-même). De même que la mise à disposition de supports externes dans l'implémentation de solutions.
 - Un autre avis émis : il faut soutenir la synergie entre entreprises d'un même secteur (dans le respect des impératifs compréhensibles de confidentialité).
 - Un autre avis émis : le pilier « social » du développement durable manque cruellement dans les mécanismes actuels. Une représentation des travailleurs aux comités directeurs serait nécessaire, de même d'ailleurs qu'au niveau des entreprises participantes elles-mêmes (les employés des entreprises participantes ne sont pas toujours au courant que leur entreprise fait partie d'un accord de branche).

Pôle méthodologique

Etat des lieux

- Comment peut-on fiabiliser le modèle énergétique basé sur un tableau de consommation ?
 - Un avis émis : il n'y a pas eu de problèmes de fiabilisation de données dans mon secteur (céramique). Par contre, si on étendait le périmètre, il deviendrait plus difficile d'assurer la fiabilité des données.
 - Un autre avis émis : Pour fiabiliser les données, on peut aussi faire appel à des modèles statiques qui sont de plus en plus performants (voir IPMVP, ISO 50006) et qui entrent dans le cadre de contrats de performance énergétique (CPE). Cependant, ces CPE présentent une complexité non-négligeable et ne sont probablement pas applicables à tous les acteurs. Il faudrait pouvoir adapter les outils en fonction de la taille et les capacités des industries visées.
 - Un autre avis émis : Attention à ne pas aller trop loin dans les exigences de fiabilité des données, il faut garder ses forces (son énergie) pour la réalisation concrète des pistes et des améliorations. Il faut conserver une bonne « balance » à ce point de vue.

Calcul de l'objectif

- Pensez-vous qu'une des formes suivantes d'objectif de résultat permettrait plus ou mieux de maximiser les ambitions tout en réduisant les risques pour l'entreprise ? 1^{ère} forme d'objectif de résultat : l'entreprise s'engage sur une amélioration globale d'efficacité définie au préalable (en % ou en unités physiques) ou 2^{ème} forme d'objectif de résultat : l'entreprise s'engage à réaliser une série d'améliorations définies au préalable
 - Un avis général : il faut pouvoir tenir compte du cadre qui sera existant dans le futur. Le contexte actuel s'inscrit en effet dans le développement de toute une série de nouvelles notions (économie circulaire, actions basées sur la nature ...) ; il faut dès lors éviter de s'enfermer dans un cadre limité aux problématiques actuelles, qui ne nous permette pas de faire évoluer les réflexions/partenariats que mèneront les entreprises sur une relativement longue période.
 - Un avis émis : Il faudrait discuter de la fixation d'objectifs en termes absolus ou par unité de production, en lien avec les objectifs énergie-climat.

Suivi de la performance

- Pensez-vous qu'un modèle énergétique basé sur des consommations spécifiques calculées en énergie primaire, et ajusté en fonction d'événements structurels et/-ou conjoncturels permette de dresser/suivre une image fiable de la performance énergétique de l'entreprise ?
 - Un avis émis : il serait important de bien entrer dans une logique de « management de l'énergie », qui doit devenir la vraie démarche de base. Actuellement, 2 objectifs sont définis, un en EE, l'autre en CO2. Il serait mieux de ne se concentrer que sur un seul objectif, en CO2, car dans certains domaines ou secteurs, les entreprises peuvent avoir relativement peu de marge de manœuvre concernant leur EE. Les mécanismes de compensation devraient d'ailleurs pouvoir s'insérer dans cette logique et être pris en compte (ce qui serait également un autre moyen d'élargir le périmètre). Enfin, le management de l'énergie, c'est aussi s'adapter et adapter continuellement ses outils, donc le suivi énergétique lui-même en fonction du temps.
 - Un autre avis émis : une série de technologies (recours au renouvelable ...) risquent de détériorer la performance énergétique de l'entreprise tout en améliorant sa performance en termes de CO2. Ne pas pénaliser ceux qui mettent en place des technologies émergentes.
 - Un autre avis émis : il faut maintenir des KPI (key point of interest) sur l'énergie/l'efficacité énergétique. Ne pas oublier l'enjeu du manque de surfaces disponibles pour le renouvelable.

Pôle économique

Section 1 : Compétitivité

- En matière de compétitivité, comment se situent les industries wallonnes participant aux ADB2 par rapport à celles actives au sein des régions limitrophes ?
 - Voyez-vous des différences entre secteurs industriels ?
 - Quels éléments favorables/défavorables expliquent le positionnement concurrentiel des industries wallonnes participant aux ADB2 ?

- Une question posée : existe-t-il dans d'autres pays des mécanismes similaires aux ADB ? Réponse : la Finlande dispose d'un modèle de ce type, ainsi que les Pays-Bas, qui ont défini un modèle appliqué dans de nombreux secteurs.
- Un avis général : proposer un tableau de bord pour chaque secteur : définir son positionnement via différents KPI (production, R&D , innovation...) ; Quels sont les points forts/faibles des secteurs au niveau macroéconomique ?

- Est-ce que le prix de l'énergie représente un frein à la compétitivité des entreprises en ADB2 ?
 - Un avis émis : les graphiques (*exposés en réunion*) ne montrent pas tout, notamment parce qu'ils sont agrégés. Les avantages octroyés aux entreprises ADB devraient l'être à toutes les entreprises, sans condition ni contrepartie, dans le seul but de maintenir une compétitivité par rapport aux voisins. Les entreprises qui iraient plus loin en entrant dans un nouvel ADB devraient alors pouvoir bénéficier d'avantages supplémentaires spécifiques.
 - Un autre avis émis : je suis contre le fait d'octroyer des avantages financiers sans condition ni contrepartie. Notamment parce que les OSP (obligations de service public) , si elles ne sont plus prises en compte par les entreprises, devront de toute façon l'être, et d'autant plus, par les autres citoyens (la facture sera alourdie pour tout le monde). Par ailleurs, les OSP sont bien clairement liés à des questions environnementales.
 - Un autre avis émis : il faudrait que le prix de l'énergie soit découplé par rapport à un accord, que les avantages liés aux ADB soient dissociés.
 - Un autre avis émis : il faut des temps de retour intéressants pour inciter à investir. Or plus le prix de l'énergie est bas, moins les temps de retour liés aux investissements énergétiques sont intéressants. Il ne faut donc pas travailler avec un prix de l'énergie à la baisse.

Section 2 : Incitants & Evaluation des rendements

- Selon vous, les incitants actuels sont-ils propices à la réalisation des **objectifs des ADB2**, à savoir la réduction des émissions de gaz à effet de serre ainsi que l'amélioration de l'efficacité énergétique ?
 - Un avis émis : la rentabilité des investissements actuels n'est pas dictée que par le prix de l'énergie. Pour les entreprises ETS, il y a aussi le prix du CO2. Il faut donc également examiner l'impact du prix du CO2. Ceci n'est d'ailleurs pas valable que pour les entreprises ETS, même les non-ETS seront concernées (taxation carbone ?).
 - Une question posée : Faudrait-il instaurer alors des incitants pour réduire le prix du CO2 ? Est-ce possible ?

Section 3 : évaluation des rendements

- Quel est votre avis concernant l'indicateur (Temps de retour simple) actuellement utilisé pour évaluer le rendement des pistes proposées dans le cadre des audits ? Est-il nécessaire de changer d'indicateur et de prendre en considération, par exemple, le taux de rentabilité interne ?
 - Un avis général : la VAN serait un meilleur indicateur, nettement plus pertinent en matière d'investissement. C'est d'ailleurs ce qu'on retrouve dans certaines caractéristiques des audits réglementaires/obligatoires au niveau européen.

Section 4 : Financement

- Selon vous, y aurait-il besoin de prévoir un outil de financement en vue de financer les projets proposés suite à la réalisation des audits ?
 - Un avis général : On devrait évoquer le fait que beaucoup d'entreprises font partie de groupes et ne sont pas maîtres de leur CAPEX. Il faudrait pouvoir trouver des mécanismes attirant les investissements sur les sites situés en Wallonie. Mais quels sont les paramètres à prendre en compte pour favoriser la mise en place de ces projets de réduction d'énergie ? L'analyse du tissu industriel wallon interviendra à ce niveau, ayant pour objectif d'identifier ces paramètres.

Pôle juridique

Engagement aux accords volontaires via une fédération

- Les Fédérations sont-elles suffisamment :
 - Informées et capables de répondre aux questions de leurs affiliés ?
 - Assistées par la Région wallonne ?
- Un avis émis : En Wallonie, la représentativité via les fédérations est implantée et fonctionne depuis le début des accords de branche. De plus, les secteurs sont assez homogènes, ce qui renforce le fait que la représentation via une fédération fonctionne bien. Les auditeurs ont aussi un rôle essentiel. Ces caractéristiques devraient donc être maintenues

Mouvement ou fusion acquisition d'entreprise et gestion des différentes entreprises liées à un groupe

- Faut-il conditionner les accords de branche à un permis d'environnement ?
- Questions posées : Lier à un permis d'environnement ne risque-t-il pas de complexifier les choses au lieu d'apporter de la cohérence ? Faut-il être plus « souple » au niveau du périmètre ?

Contentieux et difficultés rencontrées lors de l'exécution des accords

- Pas d'avis émis.

Audit obligatoire

- Pas d'avis émis.

Obligations qui devaient être accomplies pendant la durée de l'accord et transmission à quelle institution ?

- Pas d'avis émis.

Aides d'état

- Un avis général : il existe beaucoup de points d'interrogations concernant les contreparties dans les ADB. On a besoin de prendre du temps pour pouvoir discuter des tenants et des aboutissants. Des exonérations existent par rapport aux réglementations actuelles mais de nouvelles lignes directrices apparaîtront à partir de 2022 → il faudra en tenir compte. Il ne faut pas oublier qu'un accord de branche reste un outil de compétitivité et que la partie juridique doit venir en soutien.